

Prévention des maladies infectieuses transmises par voie sanguine hors du secteur de la santé

Journées de travail CFST
8 novembre 2012

Dr Brigitte Merz
Division médecine du travail
Suva



Plan

- ◆ Infections transmises par voie sanguine
- ◆ Risques de contamination
- ◆ Groupes professionnels concernés
- ◆ Mesures pour la prévention des maladies infectieuses transmises par voie sanguine
- ◆ Vaccination
- ◆ Conduite à tenir en cas d'incident comportant un risque d'infection
- ◆ Bases légales

Infections transmises par voie sanguine: agents pathogènes

- ◆ Syndrome d'immunodéficience acquise (sida): VIH
 - Prévalence en Suisse: 0,3 %
 - i. e. 3 sujets séropositifs pour 1000 habitants
- ◆ Affections hépatiques infectieuses:
 - Hépatite B (VHB);
Prévalence des porteurs du virus de l'hépatite B en Suisse: 0,3 %
i. e. 3 porteurs du virus de l'hépatite B pour 1000 habitants
 - Hépatite C (VHC);
Prévalence des porteurs chroniques du virus VHC en Suisse:
0,7 à 1,0 %
i. e. jusqu'à 1 porteur chronique du virus VHC pour 100 habitants

Infections transmises par voie sanguine: voies de contamination

- *Contacts sexuels*
- *Consommation de drogues avec échange de seringues*
- Autres contacts avec le sang ou avec des liquides biologiques contenant du sang
 - Piqûres et coupures avec des objets souillés de sang
 - Projections sur les conjonctives ou la muqueuse buccale
 - Contacts avec des plaies ouvertes ou des lésions cutanées

Risques de contamination

◆ VIH

- Piqûres et coupures: 0,3 % (1 incident sur 330)
- Contact avec la muqueuse buccale ou la conjonctive: 0,1 % (estimation)
- Il n'existe probablement pas de risque infectieux avec le sang séché

◆ Hépatite B

- Piqûres et coupures : 23 – 62 %
- Contact avec la muqueuse buccale ou la conjonctive: avéré mais non quantifié
- Possibilité de contamination par des objets souillés: le sang conserve son pouvoir contaminant pendant 3 jours au maximum

◆ Hépatite C

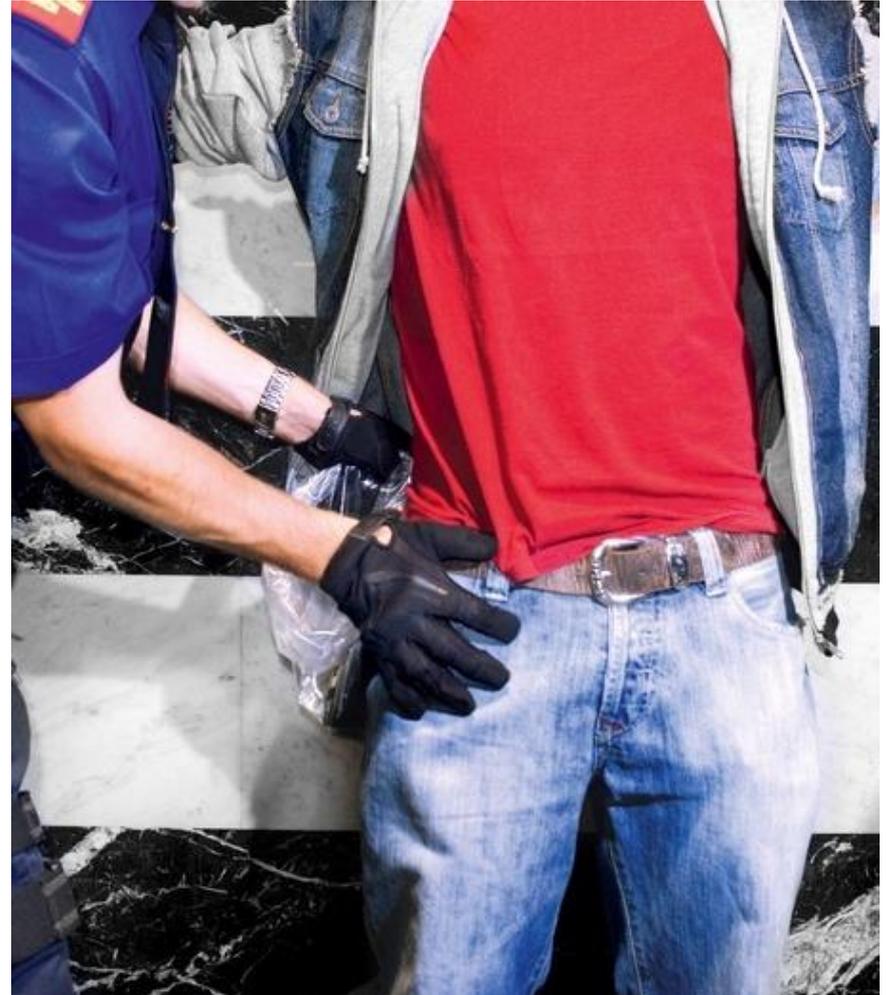
- Piqûres et coupures : 0,5 %
- Contact avec la muqueuse buccale ou la conjonctive: rare

Groupes professionnels concernés

Travailleurs dans le secteur de la santé

Services de secours

Policiers, douaniers, employés des services de sécurité, personnel des établissements pénitentiaires



Groupes professionnels concernés

Services d'entretien et de nettoyage
Collecte et traitement des ordures
Travaux dans les égouts et les
stations d'épuration

Personnel des entreprises de
pompes funèbres

Activités au cours desquelles des
instruments peuvent être souillés par
du sang

Sportifs professionnels



Mesures pour la prévention des maladies infectieuses transmises par voie sanguine

- ◆ Information et formation des employés sur les risques, les mesures de protection, et la conduite à tenir après des incidents comportant un risque éventuel d'infection
- ◆ Vaccination contre l'hépatite B
- ◆ Techniques:
 - Pincettes, conteneurs à déchets résistants à la perforation, instruments à usage unique, etc.
- ◆ Organisationnelles
 - Ne pas mettre la main dans des endroits où l'on ne dispose pas d'une bonne visibilité, ne pas comprimer des sacs à poubelles manuellement, ne transporter les sacs à poubelles qu'au niveau de la fermeture, etc.
- ◆ Individuelles
 - Port de gants de protection appropriés: imperméables, anti-coupures, résistants
 - Vêtements de protection et, le cas échéant, lunettes, masques

Exemples de prévention des maladies infectieuses transmises par voie sanguine



L'enlèvement des déchets dans les endroits sans bonne visibilité ne doit se faire qu'à l'aide d'instruments

Port de gants de protection imperméables et résistants appropriés

Exemples de prévention des maladies infectieuses transmises par voie sanguine



Utilisation de pinces pour ramasser les ordures



Gants de protection résistants

Vaccination

- ◆ Tous les travailleurs risquant de se piquer et de se couper, ainsi que ceux pouvant être en contact avec du sang doivent être vaccinés contre l'**hépatite B** !
 - La primovaccination consiste en 3 doses administrées à 0, 1 et 6 mois
 - Contrôle des anticorps sanguins après la troisième injection
 - La vaccination et le dosage des anticorps doivent être dûment consignés
- ◆ Il n'existe pas de vaccination contre le sida ni contre l'hépatite C

Conduite à tenir en cas d'incident comportant un risque d'infection

◆ Mesures immédiates

- Laver aussitôt les zones cutanées touchées à l'eau et au savon et, le cas échéant, les désinfecter
- Rincer abondamment les muqueuses à l'eau
- Consulter un médecin

◆ Mesures médicales

- Évaluation du risque infectieux
- Bilan immunitaire (anticorps) du travailleur
- Le cas échéant, prophylaxie médicamenteuse anti-VIH post-exposition et/ou vaccination active ou passive contre l'hépatite B
- Information du travailleur sur les règles de comportement à observer
- Déclaration à l'assureur LAA (par le médecin et l'entreprise)
- Autres contrôles sanguins et éventuellement vaccinations ultérieurement

Bases légales

- ◆ Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA)
 - Obligations de l'employeur
 - Obligations de l'employé
 - Recours à des spécialistes de la sécurité au travail
- ◆ Ordonnance sur la protection des travailleurs contre les risques liés aux microorganismes (OPTM)
 - Détermination du risque
 - Dossier médical
 - Vaccins disponibles
- ◆ Vaccinations
 - Le caractère invasif de la vaccination fait que les travailleurs ne peuvent y être contraints